

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves, élu le 15 mars 2020, s'est réuni le **LUNDI 25 mai 2020** à 18 heures 30 pour procéder à son installation ainsi qu'à l'élection de Maire et des Adjointes, selon convocation donnée en main propre à chaque conseiller le 20/05/2020.

En application du décret 2020-571 en date du 14/05/2020 et de l'ordonnance du 13/05/2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales en période d'épidémie de covid-19, la séance a lieu à la Salle des fêtes de Cornillé-les-Caves, en présence d'un nombre limité de personnes (20), afin de permettre le respect des gestes barrière et des mesures de distanciation sociale.

Membres présents : Paul RABOUAN, Maire, Mauricette ABRIVARD, Lydie BOUET, Claire BOUQUET, Nadine CHALLIER, Raymond GARCIA, Ludovic LACORE, Sandrine PARTHENAY, Yann-Erwann PORTEBOEUF, Pierre-Antoine RAIMBAULT, Houarnev VASLIN, conseillers municipaux.

Membre absent : 0

Pierre-Antoine RAIMBAULT, plus jeune conseiller, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Installation du Conseil Municipal.

Paul RABOUAN, Maire sortant donne lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2020, fait l'appel et déclare installé le nouveau conseil municipal.

Il passe ensuite la présidence à la doyenne d'âge, Mme Claire BOUQUET pour l'élection du Maire.

Mme Bouquet vérifie que le quorum est atteint, demande aux 2 plus jeunes conseillers, à savoir Messieurs LACORE et RAIMBAULT d'être assesseurs pour les élections du Maire et des adjoints puis lit les articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du CGCT avant de procéder à l'élection du Maire.

2. Élection du Maire.

M. Paul RABOUAN est candidat au poste de Maire.

L'élection est faite à bulletin secret.

M. RABOUAN est élu au premier tour par 10 voix, Mme BOUQUET, non candidate recueille 1 voix.

Mme BOUQUET déclare M. RABOUAN élu et lui redonne la présidence de la séance.

M. RABOUAN remercie les conseillers (sortant et nouveaux) et rappelle les conditions particulières de cette élection municipale avec l'épidémie de covid-19 qui a contraint de différer l'installation du conseil ; la municipalité s'est par ailleurs engagée dans des mesures d'assistance aux personnes fragiles (suivi téléphonique, courses) et l'approvisionnement de la population (installation d'un drive de producteurs).

3. Détermination du nombre d'adjoints.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, ce nombre ne pouvant toutefois pas dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil. En l'occurrence, pour Cornillé, il y a possibilité de 3 postes qu'il propose de maintenir.

11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

4. Élection des adjoints.

Les élections des adjoints se feront selon les mêmes conditions que pour l'élection du Maire, à bulletins secrets, par majorité absolue à 2 tours et majorité relative au 3^{ième} si nécessaire.

a) 1^{er} Adjoint.

M. Rabouan rappelle les secteurs d'activité de ce poste, à savoir « voirie, bâtiments, suivi de travaux, urbanisme, environnement ».

M. Raymond GARCIA, candidat, est élu par 10 voix (1 voix pour Mme Bouquet, non candidate).

b) 2^{ième} Adjoint.

Secteurs d'activité de ce poste : Affaires scolaires, enfance-jeunesse et culture.

Mme Lydie BOUET, candidate, est élue par 8 voix (Mmes Claire Bouquet et Sandrine Parthenay, non candidates, recueillent respectivement 2 et 1 voix).

c) 3^{ième} Adjoint.

Secteurs d'activité de ce poste : Social, personnes âgées.

Mme Mauricette ABRIVARD, candidate, est élue avec 9 voix (Mme Claire Bouquet et M. Houarnev Vaslin, non candidats, recueillent chacun 1 voix).

5. Charte de l' élu local.

M. Rabouan donne lecture d'une synthèse de la charte de l' élu local qui a été distribuée avec les convocations et informe les nouveaux élus qu'une version complète leur sera envoyée par mail.

Questions diverses : M. Rabouan rappelle qu'un bureau municipal se réunira prochainement pour préparer le prochain conseil consacré à la composition des différentes commissions et la nomination des délégués.

La séance est levée à 19h45.